

L'exposé du mystère de l'altérité Juifs-Chrétiens est une chose trop sérieuse pour être confiée à des dirigeants religieux ¹.

On aura reconnu, sous l'affirmation - qui se veut humoristique - de l'intitulé du présent article, une paraphrase de celle de Georges Clemenceau, en d'autres temps et en de tout autres circonstances : « *La guerre est une chose trop sérieuse pour être confiée à des militaires* ».

Il entre, certes, dans les attributions inaliénables confiées par le Christ au chef du collège des apôtres (ainsi qu'à ses successeurs, de « confirmer ses frères » dans la foi (cf. Lc 22, 32). Il ressort, je pense, sans la moindre ambiguïté, de cette mienne confession de foi, qu'il ne faudrait pas voir dans le présent article la moindre velléité de dénigrer le dignitaire religieux éminent et, en tout état de cause, bien intentionné, qu'est le pape François. À mes yeux au moins, il est clair que si malheureuse et inexperte qu'en ait été l'expression, la catéchèse publique du pape consacrée à la difficile question de la pérennité ou de l'abolition de la Loi, selon l'épître aux Galates, ne visait évidemment pas à blesser la foi ni la conscience religieuse juives.

Malheureusement c'est l'effet qu'elle a eu. Et il serait vain d'invoquer l'excuse, aussi récurrente qu'inopérante et, en tout état de cause, blessante pour l'interlocuteur juif, consistant à plaider le devoir absolu, pour une conscience chrétienne, de témoigner de sa foi, y compris face aux membres du peuple qui perçoit ce témoignage comme une résurgence agressive de « l'enseignement du mépris » pour reprendre la formule célèbre de Jules Isaac, dont les dirigeants juifs d'aujourd'hui croyaient qu'il avait été banni de l'argumentaire missionnaire multiséculaire de l'Église, depuis le Concile Vatican II.

Ce n'est pas le lieu d'exposer en détail la problématique complexe de la controverse qui opposait alors deux conceptions diamétralement inconciliables des conditions du salut. En gros, pour l'un des deux camps, majoritairement constitué de Juifs, la foi au Christ ne devait pas conduire à l'abandon de la pratique de la Loi, alors que pour l'autre parti, persister dans l'observance des prescriptions de la Loi de Moïse équivalait à considérer la mort rédemptrice du Christ comme insuffisante pour obtenir le salut, ce qui apparaissait comme une apostasie.

On peut se demander ce qui a conduit le pape actuel à reprendre, presque à l'identique, les arguments de la polémique qui agitait la communauté chrétienne des Galates à l'époque de l'apôtre Paul. Il semble qu'il ait cru voir une analogie entre les nombreuses activités sectaires qui gangrènent maintes communautés chrétiennes d'aujourd'hui, et les menées prosélytiques juives qui étaient à l'œuvre parmi les chrétiens de Galatie, au début de l'ère chrétienne ; témoins ces deux passages de la catéchèse papale 1) « *les missionnaires qui s'étaient infiltrés parmi les Galates [...] en soutenant que l'adhésion à l'Alliance comportait également l'observation de la Loi mosaïque, telle qu'elle était à cette époque. [...]* » ; 2) « *C'était précisément le*

¹ Voir les deux textes mis en ligne antérieurement sur ce sujet : « [Le Pape François rappelé à l'ordre par le Grand Rabinat pour sa déclaration sur l'inefficacité salvatrice de la Loi](#) » ; « [Catéchèse papale sur la Lettre aux Galates -4. La Loi de Moïse](#) ».

problème de ces missionnaires fondamentalistes qui se sont mêlés aux Galates pour les désorienter ».

Quoi qu'il en soit, j'estime, pour ma part, que le pontife n'aurait pas dû se lancer dans cette problématique, non seulement parce qu'à l'évidence, il n'a pas l'équipement théologique suffisant pour le faire, mais plus encore parce que le Magistère n'a pas atteint le degré d'intelligence surnaturelle nécessaire à la résolution de cette aporie redoutable. Il est patent, en effet, qu'il est encore incapable, jusqu'à ce jour, de comprendre ce mystère et de faire évoluer l'exposé de la doctrine de l'Église sur ce point critique, conformément aux règles élaborées, dans le sillage de [saint Vincent de Lérins](#), par [Saint John-Henri Newman](#).²

Je reviendrai ultérieurement plus en profondeur sur ce sujet. Mais, d'emblée, je veux donner le ton et indiquer l'esprit de la suite de ma réflexion, en évoquant l'un des épisodes du Nouveau Testament qui pourrait bien constituer une prophétie de la résolution de ce mystère, même s'il relate un événement historique différent.

Luc 24, 44-45 : Puis il leur dit: « Telles sont bien les paroles que je vous ai dites quand j'étais encore avec vous: il faut que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la Loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes. »

Alors il leur ouvrit l'esprit pour qu'ils comprissent les Écritures.

Que le dernier verset du passage cité ci-dessus s'accomplisse pour chacun de celles et ceux qui liront ce témoignage.

© M.R. Macina

Texte mis en ligne sur le site Academia.edu, le 28.08.21

² Voir Jérôme Levie, « L'essai sur le développement de J.H. Newman (https://www.eleves.ens.fr/aumonerie/en_ligne/paques03/seneve006.html). »